



Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

Consultation publique

**Avis des
partenaires**

27 juillet 2023

01. Procédure

Le 2 mars, le conseil communautaire a arrêté par délibération le projet de PDMS.

La 3CM a arrêté le 2 mars 2023, par délibération du conseil communautaire, son projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) au sens de l'article L1214-36-1 du code des transports.

Conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du code des transports, ce document a été transmis le 24 mars 2023 pour avis aux partenaires dont le statut est visé par l'article L1214-36-1 : les 9 communes de la 3CM, le département de l'Ain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes Miribel et Plateau (CCMP).

Ces partenaires ont bénéficié d'un délai de trois mois pour la remise de leur avis écrit.

La 3CM a également souhaité consulter sur le projet de plan, de manière facultative et suivant les mêmes modalités et temporalités, les partenaires suivants : le SCoT BUCOPA, le Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML), l'Agence Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, la communauté de communes de la Dombes (CCD), la communauté de communes de l'Est Lyonnais (CECEL) et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Au total, 18 organismes ont été consultés. 9 réponses ont été réceptionnées.

Par ailleurs, l'avis du comité des partenaires a été sollicité sur le projet de PDMS par courrier du 24 mars 2023, puis partagé lors d'une instance réunie le 3 mai 2023. L'ensemble des avis des membres ont été compilés dans le compte rendu de la séance.

Ce comité des partenaires se compose de représentants des collectivités (3CM, Communes, Département, Région), des employeurs (associations / groupements d'entreprises, de commerçants et d'artisans, CCI, CMA...), de la société civile (associations d'usagers du vélo ou du train, établissements scolaires, pôle emploi...) et de 2 habitants.

02. Synthèse des avis

Partenaire	Date	Avis	Synthèse
Commune de Balan	23/06/2023	Avis favorable	Pas de remarque
Commune de Béligneux	26/06/2023	Avis favorable	Pas de remarque
Commune de Bressolles	29/06/2023	Avis favorable	Observations
Commune de Dagneux	11/07/2023	Avis favorable	Observations
Commune de La Boisse	28/06/2023	Avis favorable	Pas de remarque
Conseil Départemental	XX/07/2023	Avis favorable	Observations
CCMP	27/06/2023	Avis favorable	Observations
SMT AML	17/07/2023	Avis favorable	Observations
CC Dombes	12/06/2023	Avis favorable	Observations

03. Synthèse des observations

Partenaires	Actions concernées	Synthèse des observations
Commune de Bressolles	Remarque d'avis général	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve sur les potentielles contraintes financières - Réserve sur les passages en propriété privée (aménagement cyclables)
Commune de Dagneux	Remarque d'avis général	<ul style="list-style-type: none"> - Suggestion d'étudier les revêtements envisagés sur les futures voies vertes afin de permettre l'accès aux cyclistes mais aussi aux piétons et aux cavaliers (éviter les enrobés). - Intérêt pour le développement d'offres de covoiturage
Conseil Départemental de l'Ain	Remarque d'avis général	<ul style="list-style-type: none"> - Tout projet en interface avec le domaine public routier départemental devra être étudié en concertation avec les services de la direction des routes du Département, et faire l'objet, le cas échéant, d'une convention d'aménagement avant réalisation des travaux.
Conseil Départemental de l'Ain	Action 1.1 – Apaiser la RD1084	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de mettre en place une concertation étroite associant les territoires voisins, et notamment la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, pour relancer le projet de déviation par la RD84C - Réserve émise sur la proposition de créer un transport en commun en site propre sur la RD1084 : en raison de l'emprise variable de la voie qui ne permet pas partout l'intégration d'un site propre sans impact important sur les parcelles privées. - Rappel de la fonction structurant de la RD1084 qui doit prendre en compte les transports exceptionnels et maintenir une certaine fluidité de trafic ; des enjeux à intégrer dans les projets de réaménagements de cette voirie. - Nécessité de réaliser des études de trafic préalables pour supprimer des tourne-à-gauche afin de vérifier l'acceptabilité de cette mesure vis-à-vis de l'écoulement du trafic. - Réserve sur la réalisation de cheminement vélo séparé du trafic et séparé des piétons au regard des emprises disponibles.

		<ul style="list-style-type: none"> - Rappel sur le positionnement du Département qui interviendra en tant que conseil et appui technique et potentiel partenaire financier, mais la maîtrise d’ouvrage restera de la compétence du porteur de projet.
Conseil Départemental de l’Ain	Action 1.2 – Créer un réseau cyclable cohérent, continu et sécurisé, aménageable à court et moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel sur le positionnement du Département au titre du Plan vélo : <ul style="list-style-type: none"> o Le Département accompagne la création d’aménagements cyclables intercommunaux et communaux via les dispositifs d’aides de la stratégie « Ain terre de vélo ». o Une maîtrise d’ouvrage directe du Département, pour la réalisation de certaines voies cyclables structurantes, n’est à ce jour pas actée et s’orienterait, par ailleurs, sur le portage d’aménagements hors agglomération (orientation à l’étude du futur schéma directeur de mobilité de l’Ain – horizon de validation du schéma : fin 2023). - Réserve sur les projets de chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) Nécessité de réaliser au préalable une étude comparative avec d’autres types d’aménagement avant d’envisager cette solution qui reste en tout état de cause inadaptée aux routes départementales supportant un trafic important. Dans le cas d’une CVCB envisagée sur une route départementale n’ayant pas une fonction de liaison ou de desserte importante, un déclassement pourrait être étudié. - Réserve sur les propositions d’aménagement de « giratoire à la hollandaise / transitoire » (giratoire de l’autoroute 42 à Balan / Giratoire D84/D84b / giratoire montée de Bélieneuve / giratoire de la Paix) – Nécessité de réaliser une étude préalable pour vérifier la capacité du giratoire avant toute modification. - Point de vigilance sur le projet de marquage au sol envisagé Carrefour D22/chemin de la coupe – Cette continuité est possible pour une liaison entre deux aménagements forts.
CCD	Action 1.2 – Créer un réseau cyclable cohérent, continu et	<ul style="list-style-type: none"> - Suggestion de tracés cyclables émergents de l’étude mobilité de la CCD et permettant de connecter les 2 territoires (CCD et 3CM) :

	sécurisé, aménageable à court et moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ○ Liaison Villars-les-Dombes / Cordieux sur la RD2, en passant par Birieux et rejoignant l'itinéraire touristique au lieu-dit « Les Bruyères » ○ Liaison Saint André-de-Corcy / Sainte-Croix sur la RD24 jusqu'au lieu-dit « Les Tilleuls »
Conseil Départemental de l'Ain	Action 1.4 – Aménager les centre bourg pour la marche à pied	- Rappel sur le positionnement du Département - Partenaire technique et potentiellement financier pour ces opérations.
Conseil Départemental de l'Ain	Action 1.5 - Poursuivre l'aménagement des pôles multimodaux avec un rayonnement à 360°	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une zone 30 sur la RD1084 entre le faubourg Montbreval et la gare devra s'accompagner d'aménagements rendant la limitation de vitesse crédible. - Rappel sur le positionnement du Département sur l'aménagement de la Gare de la Valbonne : Le Département interviendra en tant que conseil, appui technique et potentiel partenaire financier, mais la maîtrise d'ouvrage restera de la compétence du porteur de projet et doit, dans tous les cas, être soumise à concertation avec les différents acteurs.
SMT AML	Action 1.6 – Conforter les parkings de covoiturage	- Bonne prise en compte des préconisations du SDAC et des principes de sa charte
CCD	Action 2.1 – Optimiser et déployer le réseau « Solutions transport 3CM »	- Suggestion d'une extension de l'offre de TAD de la 3CM jusqu'à la gare de Saint-André de Corcy , sur la RD4 au Nord de Cordieux, pour permettre une liaison entre la ligne TER Bourg-en-Bresse-Lyon (depuis la gare de Saint-André de Corcy) et la ligne TER Lyon-Ambérieu (depuis la gare de Montluel). Proposition d'étudier cette extension dans l'étude de restructuration du réseau de transports de la 3CM.
Conseil Départemental de l'Ain	Action 2.3 - Développer la pratique du covoiturage	- La signalisation associée à la pratique du covoiturage devra faire l'objet d'une validation du Département aussi bien sur le type de signalisation que sur son implantation
SMT AML	Action 2.3 – Développer la pratique du covoiturage	- « Suivre l'étude de VR2+ initié par APRR sur l'A42 aux portes de Lyon » : Engagement du SMT dans un partenariat avec la mise en place d'un comité de pilotage « Corridor A42 / A46 Côtière de l'Ain » permettant de prendre en compte les reports de trafic entre l'A42 et la RD1084.

CCMP	Axe 3 ' Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes	- Suggestion de mener toute action de coopération « CCMP/3CM » utile et nécessaire à l'intérêt général , notamment pour renforcer la complémentarité des services de transport sur la Côtière de l'Ain (dans une logique de mutualisation des services et d'efficacité de l'action publique)
CCMP	Action 3.1 – Créer des transversales vélos pour desservir les territoires limitrophes et la métropole de Lyon	- Suggestion de développer des coopérations / mutualisations CCMP /3CM : <ul style="list-style-type: none"> ○ En lien avec le projet de l'Anneau bleu – La CCMP propose une réflexion interterritoriale ○ En lien avec les projets vélo structurants de la Bombes, la Côtière et la Métropole (Ex. des Voies Lyonnaises). ○ En lien avec la RD1084 (travailler en partenariat sur les aménagements à opérer) ○ Sur l'aménagement du Chemin de la Saccunière en direction de Beynost
CCMP	Action 3.2 Faciliter l'intermodalité entre les différents réseaux de TC	- Suggestion de mener un travail partenarial sur l'information voyageur si de nouvelles connexions avec le réseau Colibri sont envisagées.
CCMP	Action 3.3 Accompagner le développement de l'offre TC régionale	- Suggestion de réaliser des actions communes auprès de la Région pour aboutir à la création ou l'extensions de lignes et à l'augmentation de fréquence des lignes existantes.
Conseil Départemental de l'Ain	Action 3.3 – Accompagner le développement de l'offre TC régionale	- Réserve sur le projet de suppression du PN19 à Balan en raison du retrait de la Région du cofinancement des études.
SMT AML	Action 3.3 – Accompagner le développement de l'offre TC régionale	- Souhait que les instances du SMT AML continue à constituer un des lieux d'échanges sur la mise en œuvre d'un service de type RER autour de l'étoile ferroviaire lyonnaise

04. Annexe - Avis

Département de l'Ain

Arrondissement de
Bourg-en-Bresse

Canton de Meximieux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Mairie de **Balan**

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT Philippe,
Président
485 rue des Valets
01120 Montluel

Balan, le 25 mai 2023

N/Réf. : PM/PN 2023 06 09

Objet : Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) – Avis

Monsieur le Président,

Je viens par la présente porter à votre connaissance l'avis favorable de la commune de Balan quant au PDMS présenté aux membres du conseil municipal le 2 mai 2023 par vos soins.

Cette présentation a été suivie d'un échange qui n'a donné lieu à aucune remarque ni opposition de la part des conseillers municipaux présents. Cet état de fait a été consigné dans le procès-verbal de la séance du conseil municipal voté à l'unanimité lors de la séance du 6 juin 2023. En revanche, l'avis du conseil municipal n'a pas donné lieu à la rédaction d'une délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs salutations.

Patrick MÉANT,
Maire de BALAN.



1 Place de la mairie – 01360 BALAN – Téléphone : 04 78 06 19 24

www.ville-balan.fr – Courriel : infos@ville-balan.fr

Bureaux ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 17 h 30

Le mercredi de 9 h à 12 h

Les 1^{er} et troisième samedis du mois de 9 h à 12 h

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Maire de Balan



Beligneux, le 26 juin 2023

A l'attention de la 3CM

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 27 mars dernier, vous avez sollicité notre avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) que vous avez arrêté en tant qu'AOM par délibération du Conseil Communautaire le 2 mars.

Vous avez demandé à notre commune de se prononcer sur ce projet de mobilité du territoire avant le 1er juillet. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, suite au décès de Monsieur le Maire de notre commune, nous n'avons matériellement pas le temps d'organiser un conseil municipal à cet égard. Aussi, suite à une consultation par mail auprès de l'ensemble de l'équipe des élus, le conseil municipal prononce un avis FAVORABLE à ce projet.

Dans l'attente de la suite de la procédure de participation du public sur une période de 21 jours minimum en septembre 2024 (Article L. 123-19-1 du code de l'environnement).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil Municipal,
Philippe Ferrand - Premier Adjoint



Département de l'Ain

Mairie
de
BRESSOLLES
Grande Rue - 01360



Tél. 04 78 06 16 14
mairiebressolles@hotmail.com
www.ville-bressolles.fr

Bressolles, le 29 Juin 2023

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
Monsieur le Président
ZAC Cap&CO
485 Rue des Valets
01120 MONTLUEL

Objet : Avis sur projet PDMS

Monsieur le Président,

En préambule de la séance du conseil municipal en date du 13 juin 2023, vous avez bien voulu nous présenter le projet du Plan de mobilité Simplifié arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 02 mars dernier, et je vous en remercie.

Considérant que la stratégie de mobilité repose sur 4 grandes orientations :

- **Orientation 1 « Aménager l'espace public et partager la voirie pour faciliter les déplacements de tous »**
- **Orientation 2 « Créer un bouquet d'offres et de services de mobilité active, partagée et inclusive »**
- **Orientation 3 « Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes »**
- **Orientation 4 « accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne un avis favorable sur la stratégie du projet du Pan de mobilité Simplifié mais **émet des réserves sur les potentielles contraintes financières qui pourraient être engendrées et s'interroge sur le respect des passages en propriété privée.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Andrée Raccurt

Châtillon-sur-Chalaronne, le 12 juin 2023

La Présidente de la Communauté
de Communes de la Dombes,

A

Monsieur le Président
Communauté de Communes
de la Côtière à Montluel
ZAC Cap&Co
485, rue des Valets
01120 MONTLUEL

Nos réf. :
ID/CF/2023-01

Mobilité

Dossier suivi par
Corentin
FREGONESE
mobilité@ccdombes.fr

OBJET : Avis de la Communauté de Communes de la Dombes sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

Monsieur le Président, *Cher Philippe*

La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, Autorité Organisatrice de la Mobilité, a réalisé un Plan de Mobilité Simplifié, qui a pour objectif de préciser sa stratégie de mobilité et définir un plan d'actions pour améliorer la mobilité de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports, la 3CM lance la procédure de consultation auprès des partenaires et du public. La CCD est appelée à émettre un avis sur le projet de PDMS de la 3CM, arrêté par délibération de son Conseil communautaire du 2 mars 2023, dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du projet arrêté (courrier en date du 24 mars 2023, reçu le 31 mars 2023).

La stratégie de mobilité de la 3CM repose sur 4 grandes orientations présentées dans la synthèse du projet et les fiches actions.

1. Aménager l'espace public et partager la voirie pour faciliter les déplacements de tous (7 actions),
2. Créer un bouquet d'offres et de services de mobilité active, partagée et inclusive (4 actions),
3. Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes (3 actions),
4. Accompagner les changements de comportement vers une mobilité plus durable (5 actions).

Communauté de Communes de la Dombes
100, avenue Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 28 36 12 12 - contact@ccdombes.fr



Les orientations 3 et 4 n'appellent de remarque particulière de la CCD.

L'orientation 1.2 - Créer un réseau cyclable cohérent, continu et sécurisé, aménageable à court, moyen et long terme -, en revanche, interpelle particulièrement la CCD, notamment par la possibilité de liaisons qu'elle permet d'envisager via les boucles touristiques du Département identifiées par la 3CM dans son PdMS.

Dans le cadre de l'étude de mobilité en cours sur son territoire, la CCD a pris en considération ces tracés qui pourraient permettre, d'une part, une liaison Villars-les-Dombes - Cordieux par la D2 passant par Birieux et rejoignant l'itinéraire touristique au lieu-dit « Les Bruyères » et, d'autre part, une liaison Saint-André-de-Corcy - Sainte-Croix, sur la D24, jusqu'au lieu-dit « Les Tilleuls ».

Ces deux tracés, présentés ci-dessous (liaisons violettes), sont toutefois encore au stade d'hypothèses dans le maillage de la CCD et restent à valider. En cas de réalisation de ces itinéraires, les deux intercommunalités devront s'accorder sur le fait que chaque EPCI financera le tracé correspondant à son territoire, dans l'optique de maintenir une continuité du maillage cyclable.



L'orientation 2.1 - Optimiser et déployer le réseau « solutions transport 3CM » - a la particularité de présenter 3 scénarios. Le scénario 3 - « 3 lignes régulières desservant le territoire en étoile » a retenu l'attention de la CCD, dans le cadre de la compétence suivante qui lui a été déléguée, par convention, par la Région Auvergne - Rhône-Alpes :

- Service régulier de transport de personnes : le prolongement, sur le territoire de la CCD, des dispositifs de mobilité mis en place par les EPCI voisins.

Dans ce scénario, la navette n°3 (Plateau) se prolongeant jusqu'à niveau de la D4 au Nord de Cordieux, pourrait avoir une extension jusqu'à la gare TER de St André-de-Corcy (4,9 km, 6min de trajet) si un besoin est identifié, pour permettre, notamment aux heures de pointe, la liaison entre la ligne TER Bourg-en-Bresse - Lyon et la gare TER de Montluel, située sur la ligne de Lyon-Perrache à Genève.



Cette navette fonctionnant en TAD, la jonction avec la gare TER de St André-de-Corcy ne pourraient s'effectuer qu'en cas de réservation préalable, selon les modalités arrêtées par la 3CM. Il est donc demandé à la 3CM dans son étude de restructuration du TAD d'examiner cette possibilité. La CCD se tient prête à travailler avec la 3CM sur le prolongement de cette ligne.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS.

Bien amicalement



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 27 juin 2023**

Date de convocation et d'affichage : 21 juin 2023

D-20230627-061

Le vingt sept juin de l'an deux mille vingt trois, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCMP au 1820 Grande Rue 01700 MIRIBEL, sous la présidence de Caroline TERRIER.

Beynost (4/6)	Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERNON Joël	X		BRELOT Elodie		X
MANCINI Sergio	X		LANGELOT Cyril		X
PEREZ Christine	X		TERRIER Caroline	X	
Miribel (7/13)					
BODET Jean Marc		X	NADVORNY Lydie	X	
BOUVIER Josiane	X		NAZARET Tanguy		X
DUBOST Anne Christine		X	ROUX Alain		X
GAITET Jean Pierre		X	SAVIN Corinne	X	
LADOUCE Jean-Michel	X		TRONCHE Laurent	X	
MELIS Marion		X	JOLIVET Marie Chantal	X	
MONNIN Guy	X				
Neyron (1/3)					
GIRARD Jean Yves	X		LARIVE Bruno		X
FRANCOIS Christine		X			
Saint Maurice de Beynost (3/5)					
GOUBET Pierre		X	HERZIG Yvan		X
GUILLET Eveline	X		TERRIER Martine	X	
CHARTON Claude	X				
Tramoyes (1/2)					
DELOCHE Xavier	X		FILLION Brigitte		X
Thil (2/2)					
POMMAZ Valérie	X		JULIAN Christian	X	

Elus absents	Donne pouvoir à
Jean-Pierre GAITET	Guy MONNIN
Jean-Marc BODET	Josiane BOUVIER
Anne-Christine DUBOST	Corinne SAVIN
Tanguy NAZARET	Jean-Michel LADOUCE
Marion MELIS	Lydie DI RIENZO
Alain ROUX	Marie Chantal JOLIVET
Christine FRANCOIS	Caroline TERRIER
Bruno LARIVE	Xavier DELOCHE
Pierre GOUBET	Evelyne GUILLET
Yvan HERZIG	Claude CHARTON

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	58,7%	31	18	28

MOBILITE**Plan de Déplacement de Mobilité Simplifié (PDMS) de la 3CM / avis de la CCMP**

Madame la Vice-Présidente déléguée à la mobilité informe que la Communauté de communes de la Côtière à Montluel, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) compétentes sur son territoire d'intervention a élaboré un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) qui trace les ambitions de l'intercommunalité en matière de politique de mobilité à horizon 2030.

La CCMP en tant qu'EPCI voisin est amenée à rendre un avis sur le document approuvé par l'assemblée délibérante de la 3CM.

Madame la vice-présidente présente le PdMS de la 3CM et propose à l'assemblée de donner avis favorable tant sur le fonds, la méthode que les orientations :

Sur le fond du PdMS de la 3CM :

Les élus communautaires de la CCMP relèvent avec intérêt que son intercommunalité voisine 3CM adopte un schéma volontariste pour développer sur son territoire un système de mobilité performant et durable, et est prête à réfléchir à toute action tendant à renforcer la complémentarité des services de transport développé sur la côteière de l'Ain, dans une logique de mutualisation des services et d'efficacité de l'action publique (cf. orientation 3 du PdMS 3CM « Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes »)

Sur la méthode employée pour élaborer le PdMS de la 3CM :

La CCMP note une concertation avec la population du territoire de la Côteière à Montluel riche et dense (1 000 retours / enquête en ligne et micro-trottoir) et des ateliers de concertation avec les corps intermédiaires intéressants et pertinents, qui pourraient servir d'exemple pour l'élaboration de son propre PdMS (lancement prévu mi-2023). La réunion de travail technique spécifique avec les collectivités et partenaires voisins conduite par la 3CM a été appréciée et montre la volonté de l'EPCI de travailler avec toutes les collectivités intéressées – notamment la CCMP – sur les enjeux communs.

Sur les orientations du PdMS de la 3CM

- **Orientation 1 > Aménager l'espace public et partager la voirie pour faciliter les déplacements de tous**

La CCMP est en accord avec cette 1^{ère} orientation qui confirme la marche à pied et la qualité de l'urbanisme comme « brique de base » d'une politique de mobilité durable

- **Orientation 2 > créer un bouquet d'offres et de services de mobilité active, partagée et inclusive**

La CCMP est en accord avec cette 2^{ème} orientation qui tend à offrir aux citoyens et aux usagers un système de transport « sans couture », fluide, efficace, prédictible, robuste, compréhensible, accessible (prix / géographie) dans lequel l'usager peut passer facilement et aisément d'un mode de transport à un autre

- **Orientation 3 > Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes**

Dans cette perspective, les élus de la CCMP se déclarent prêts à poursuivre avec les élus de la 3CM toute action de coopération utile et nécessaire à l'intérêt général.

Action 3.1 - Créer des transversales vélos pour desservir les territoires voisins et la métropole de Lyon

Poursuite des études partenariales sur boucles de loisirs touristiques (CCMP associée à ce projet)
La CCMP relève avec intérêt cette action ; la communauté de communes est d'ailleurs d'ores et déjà associée aux études sur les boucles de loisirs touristiques.

La CCMP propose de développer des coopérations / mutualisations dans les directions suivantes :

- En lien avec les réflexions et actions portées dans le cadre du grand projet dit « Anneau bleu », projet majeur pour le territoire de la côteière de l'Ain, la CCMP propose une réflexion interterritoriale.

- En lien avec les projets portés par les territoires voisins de l'agglomération lyonnaise et de la Dombes, notamment concernant les axes forts modes doux (exemple : projet des « voies lyonnaises »), la CCMP propose également une réflexion partagée pour connecter les axes forts modes doux développés par les territoires Dombes et Côtière avec ceux développés par la Métropole de Lyon.
- La CCMP propose un travail partenarial sur les aménagements à opérer sur la RD 1084
- La CCMP propose un travail partenarial sur l'aménagement du chemin de la Saccunière (Actions 1.1 et 1.2) en direction de Beynost

Action 3.2 - Faciliter l'intermodalité entre les différents réseaux de TC

La CCMP relève avec intérêt la mention, dans le PdMS de la 3CM, de la mise en œuvre prochaine de la tarification T-libri ainsi que la volonté d'aménagement de pôles de correspondances, identifiés.

La CCMP souhaiterait, si de nouvelles connexions sont envisagées ou possibles et opportunes avec le réseau Colibri, qu'un travail partenarial puisse se poursuivre, notamment sur l'information voyageur et l'aménagement prévu sur les pôles de correspondance.

Action 3.3 – Accompagner le développement de l'offre TC régionale

La CCMP propose des actions communes auprès de la Région AURA pour aboutir en tant que de besoin à la création ou extensions de lignes et à l'augmentation de fréquence des lignes existantes.

La CCMP note par ailleurs avec intérêt le prolongement de la ligne A71 vers Dagneux

- **Orientation 4 > Accompagner les changements de comportement vers une mobilité plus durable**

Action 4.1 - Faire connaître les services de mobilité

Concernant l'animation de la politique de mobilité durable sur le territoire 3CM la CCMP relève avec intérêt la volonté de créer un poste afin d'organiser des événements et d'accompagner la population vers le changement de mode de déplacements.

Action 4.2 - Management de la mobilité des actifs

La CCMP relève avec intérêt la volonté de création de PDMIE sur le territoire 3CM, à l'identique de la démarche conduite par la CCMP, avec la possibilité de partager les modes de faire et les bonnes pratiques

Action 4.3 - Management de la mobilité des scolaires

La CCMP relève avec intérêt la volonté de création de PDES sur le territoire 3CM, à l'identique de la démarche conduite par la CCMP (démarche MOBY à l'école), avec la possibilité de partager les modes de faire et les bonnes pratiques

Action 4.4 - Faciliter la mobilité des publics fragiles

Cette action évoquée dans le PdMS de la 3CM est à rapprocher de l'action 1.4 et à la mise à jour des PAVE communaux. La CCMP note que l'aspect concertation / groupe de travail est évoqué dans cette action 4.4 uniquement, et pourrait donc être étendu.

Action 4.5 - Accompagner les nouvelles façons de travailler et de consommer

La CCMP relève avec intérêt une orientation d'ordre économique dans le cadre de cette action du PdMS de la 3CM sur le déploiement de la fibre et un encouragement du télétravail en lien avec des espaces de coworking existants

Suite à cette présentation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

1/ DONNE un avis favorable au PDMS de la Communauté de communes de la Côtière à Montluel

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Miribel, le 29/06/2023
La Présidente,
Caroline TERRIER



Direction générale adjointe
Infrastructures et déplacements
Direction des routes
Agence routière et technique Dombes-Plain de l'Ain

GR/SM/VD/MAR 2023-261
Dossier suivi par :
Monsieur Vincent DELECROIX
Tél : 04.37.83.83.92

Communauté de Communes
de la Côtière
Monsieur Philippe GUILLOT VIGNOT
485 rue des Valets

01120 MONTLUEL

Bourg-en-Bresse, le

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 mars dernier, vous m'avez fait part de votre démarche volontariste en faveur de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) et transmis pour avis le projet associé.

Je vous fais part ci-après des observations que ce projet appelle de la part du Département et qui sont basées sur l'analyse des fiches actions.

En préalable, il convient de noter sur le volet expérimentations que le Département ne sera pas l'unique autorité les autorisant ces expérimentations. Elles devront en effet faire l'objet d'une demande spécifique auprès des services de l'Etat.

Sur l'action 1.1 – Apaiser la RD1084

- Item Promouvoir auprès du Département et de l'Etat la nécessité de relancer le projet de déviation par la RD84C : Un tel projet nécessite une concertation étroite associant les territoires voisins, et notamment la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.
- Item transport en commun en site propre sur la RD1084 : l'emprise variable de la RD1084 ne permet pas partout l'intégration d'un site propre sans impact important sur les parcelles privées. Cet objectif va se heurter à la pression foncière en termes d'urbanisme.
- Item apaiser et sécuriser le trafic : les aménagements doivent prendre en compte les transports exceptionnels et l'enjeu de maintenir une certaine fluidité de trafic eu égard à la fonction de route structurante de la RD1084
- Requalification tronçon par tronçon :
 - o la suppression des tourne-à-Gauche ne pourrait être envisagé qu'après réalisation d'études de trafic permettant de vérifier l'acceptabilité de cette mesure vis-à-vis de l'écoulement du trafic.

- La réalisation de cheminement vélo séparé du trafic et séparé des piétons pose la question des emprises disponibles.
- Maitrise d'ouvrage :
 - le Département interviendra en tant que conseil et appui technique et potentiel partenaire financier, mais la maitrise d'ouvrage restera de la compétence du porteur de projet.

Sur l'action 1.2 – Créer un réseau cyclable cohérent, continu et sécurisé, aménageable à court et moyen terme

- Le Département est identifié dans le projet de PDMS comme maître d'ouvrage et partenaire notamment au titre du Plan vélo. Le Département accompagne la création d'aménagements cyclables intercommunaux et communaux via les dispositifs d'aides de la stratégie « Ain terre de vélo ». Une maîtrise d'ouvrage directe du Département, pour la réalisation de certaines voies cyclables structurantes, n'est à ce jour pas actée et s'orienterait, par ailleurs, sur le portage d'aménagements hors agglomération (orientation à l'étude du futur schéma directeur de mobilité de l'Ain – horizon de validation du schéma : fin 2023).

- Le territoire concerné par le réseau départemental « Ain à vélo », avec jalonnement en cours en 2023 par le Département concerne la connexion Montluel-Valrhona et Pérouges.

- Pour le département, la chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) ne doit pas s'imposer comme la solution de base et une étude comparative avec d'autres types d'aménagement devra systématiquement être réalisée avant d'envisager cette solution qui reste en tout état de cause inadaptée aux routes départementales supportant un trafic important.

- Dans le cas d'une CVCB envisagée sur une route départementale n'ayant pas une fonction de liaison ou de desserte importante, il pourrait être étudiée la possibilité d'un déclassement.

- Dans le tableau récapitulatif :

- Giratoire à la Hollandaise au giratoire de l'autoroute 42 à Balan : les girations et la capacité du giratoire seront à vérifier préalablement à toute modification.
- Carrefour D22/chemin de la coupe : le marquage au sol est envisageable à partir du moment où il constitue une liaison entre deux aménagements forts.

- Giratoire D84/D84b et giratoire montée de Bèlignieux : des giratoires à la Hollandaise sont prévus. Il conviendra de vérifier la compatibilité de ce type d'aménagement avec caractéristiques de ces giratoires ?
- Giratoire de la Paix : sa localisation n'est pas précisée. Les observations détaillées ci-dessus sont à reprendre.
- La précision des aménagements figurant dans le tableau récapitulatif des aménagements moyen et long terme ne permet pas au département de se prononcer sur la faisabilité.

Sur l'action 1.4 – Aménager les centre bourg pour la marche à pied

- Le Département sera partenaire technique et potentiellement financier pour ces opérations.

Sur l'action 1.5 - Poursuivre l'aménagement des pôles multimodaux avec un rayonnement à 360°

- La mise en place d'une zone 30 sur la RD1084 entre le faubourg Montbreval et la gare devra s'accompagner d'aménagements rendant la limitation de vitesse crédible.

- Pour la Gare de la Valbonne, le Département est identifié comme maître d'ouvrage de certaines actions. Le Département interviendra en tant que conseil, appui technique et potentiel partenaire financier, mais la maîtrise d'ouvrage restera de la compétence du porteur de projet et doit, dans tous les cas, être soumise à concertation avec les différents acteurs.

Sur l'action 2.3 - Développer la pratique du covoiturage

- La signalisation associée à la pratique du covoiturage devra faire l'objet d'une validation du Département aussi bien sur le type de signalisation que sur son implantation

Sur l'action 3.3 – Accompagner le développement de l'offre TC régionale

- Lors des derniers échanges relatifs à la suppression du PN19 à Balan, la Région s'est retirée du cofinancement des études. Compte tenu du parti pris d'aménagement en passage supérieur, c'est l'Etat et non pas la SNCF qui aurait participé. Depuis que la Région s'est désistée, la clé de cofinancement n'a pas été remaniée. Les études sont actuellement stoppées

Enfin, je vous précise que tout projet en interface avec le domaine public routier départemental devra être étudié en concertation avec les services de la direction des routes du Département, et faire l'objet, le cas échéant, d'une convention d'aménagement avant réalisation des travaux.

Une telle convention permettra notamment de définir la maîtrise d'ouvrage des travaux que le Département déléguera pour l'ensemble des aménagements en dehors de son champ de compétence. Il est à noter que pour les aménagements de traversée d'agglomération, les services du Département seront à associer le plus en amont possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué aux routes
et aux mobilités

Guy BILLOUDET

Copie pour information :

- Monsieur Romain DAUBIE, *Maire de Montluel*
- Madame Elisabeth LAROCHE, *Conseillère départementale du canton de Meximieux*
- Monsieur Romain DAUBIE, *Conseiller départemental du canton de Meximieux*
- SRM

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Isabelle SAUVEYRE, Béatrice TOLOSA

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Christophe PEGUET, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Christine SEIGNER a donné procuration à Madame Isabelle SAUVEYRE

Madame Aurélie RICHARD a donné procuration à Madame Carine COUTURIER

Monsieur Pascal SENTANA a donné procuration à Monsieur Emmanuel CHULIO

ABSENT(E)S :

Madame Laurie FERNANDES

Madame Jessica MANGONAU

Madame Véronique VERNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Audrey LOMBARD

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de DAGNEUX, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en présence de la Presse, sous la présidence de Madame le Maire Carine COUTURIER, en session ordinaire, en salle du conseil municipal.

A titre liminaire :

1. Présentation du plan de mobilité simplifié (PdMS) de la 3CM – Présentation par Philippe GUILLOT-VIGNOT

PA : présentation du PdMS

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le quorum est atteint.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 16 MAI 2023

Le conseil municipal, avec une abstention (Sandrine PEGUET), adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 16 mai 2023.

II. INSTITUTION

1. Avis sur le plan de mobilité simplifié (PdMS) de la 3CM – Présentation par Carine COUTURIER

VU l'article L1214-36-1 du Code des transports ;

CONSIDERANT le plan de mobilité simplifié présenté par la Communauté de communes de la Côtière à Montluel ;

CONSIDERANT les orientations de ce plan, jointes en annexe ;

Céline PERLIER demande à ce qu'il n'y ait pas de voie verte en enrobé. Elle indique que ce type de voie, si elle convient aux cyclistes, ne convient ni aux piétons, ni aux cavaliers et qu'il serait préférable d'utiliser un autre type de revêtement, davantage en harmonie avec le concept de « voie verte ».

Philippe GUILLOT-VIGNOT prend note de cette remarque et indique qu'il en sera tenu compte, autant que possible, d'autres revêtements pouvant en effet être étudiés et envisagés.

Une majorité d'élus félicite la création d'une application territoriale de covoiturage.

Natali HENRIQUES souligne l'importance selon elle de ne pas mettre en place de voie spécifique de covoiturage au nœud des îles, les voies de circulation étant déjà restreintes (deux voies) et la circulation routière y étant très dense, notamment le matin et le soir, cela aurait nécessairement pour effet d'intensifier les bouchons.

Jean-Marc VIGNE demande pourquoi le développement du covoiturage vers Bourg-en-Bresse n'est pas envisagé.

Carine COUTURIER explique qu'il y a moins d'échanges avec cette ville qu'avec d'autres, Lyon et ses alentours notamment.

Philippe GUILLOT-VIGNOT explique *in fine* que si le conseil ne souhaite pas donner d'avis, il sera réputé favorable.

Le conseil municipal, dans son ensemble :

- EMET un avis favorable à l'adoption du plan de mobilité simplifié de la 3CM.

PA II1 : courrier de la 3CM

2. Election des membres au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) – Présentation par Carine COUTURIER

VU les articles L123-6 et R123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération n°4239 du 15 juin 2020 fixant à 6 le nombre de membres du conseil municipal siégeant au sein du CCAS ;

VU la délibération n°4240 du 15 juin 2020 portant élection des représentants de la Commune au conseil d'administration du CCAS ;

République Française

Département : AIN

Commune de : LA BOISSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BOISSE**

20232206 – DELIB02

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Votants : 19

L'an deux mille vingt trois, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSE, étant réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale faite le 15 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Gérard RAPHANEL, Maire.

Etaient présents : RAPHANEL Gérard – TROSSELY Marie-Hélène – TAILLANDIER Jérôme – DROGAT Marion – SOILEUX Laurent – TRIGON Annick – GUICHARD Florence – VEYRAT Cédric – FONDARD Jean-Baptiste – SADOUX Jean-Robert – DOS SANTOS Dominigos – CONDE-DELPHINE Caroline – MARTIN André.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme DE CAMARET Bernadette à Mme GUICHARD Florence
- Mme ARNAUD Agnès à M. RAPHANEL Gérard
- M. PERRET Christophe à Mme TROSSELY Marie-Hélène
- Mme SABATIER Séverine à Mme CONDE-DELPHINE Caroline
- Mme OMARI Mélanie à M. DOS SANTOS Dominigos
- Mme RIEUTORT Béatrice à Mme TRIGON Annick

Absents : MOUSEL Patricia – POTET Christophe – BIGOURDAN Guillaume – FRAIOLI Ludovic -

Secrétaire de séance : M. TAILLANDIER Jérôme

OBJET :

INSTITUTIONNEL :

P.D.M.S (Plan de Mobilité Simplifié de la 3CM) : Avis du conseil municipal.

M. le rapporteur expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Côtère à MONTLUÉL (3CM), autorité organisatrice de la mobilité, a choisi de réaliser de manière volontariste un Plan de mobilité simplifié (PDMS), dont l'objectif est de préciser sa stratégie de mobilité et de définir un plan d'action pour améliorer la mobilité de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La 3CM souhaite agir pour une mobilité plus durable en tenant compte de la diversité de son territoire (entre communes rurales et communes péri-urbaines), des besoins des publics variés (habitants, actifs, jeunes, retraités, publics fragiles...) et des liens stratégiques avec les territoires voisins.

Cette ambition a été affirmée dans le projet de territoire et le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de l'EPCI.

Le conseil communautaire, réuni le 02 mars 2023 a arrêté du projet de PDMS.
La stratégie de mobilité proposée repose sur 4 grandes orientations :

1. L'orientation n°1 « Aménager l'espace public et partager la voirie pour faciliter les déplacements de tous » (7 actions).

Cet axe porte sur les infrastructures avec le développement des aménagements cyclables, l'apaisement de la RD1084 et de ses enjeux, l'accessibilité de la voirie pour la marche à pied, l'accès aux pôles gares, les parkings de covoiturage et les nouveaux aménagements de l'espace public a les nouvelles motorisations.

2. L'orientation n°2 « Créer un bouquet d'offres et des services de mobilité active, partagée et inclusive » (4 actions)

Il s'agit des services qui sont portés par la 3CM aujourd'hui et à l'avenir comme le réseau « solutions de transport 3CM), la location de vélos, les services de covoiturage, avec l'intégration d'une dimension numérique.

3. L'orientation n°3 « Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes » (3 actions)

Il s'agit des politiques de déplacement à grande échelle et de projets partenariaux qui concernent les grands itinéraires cyclables, les TER, les cars régions et l'intermodalité entre les différentes offres de transport.

4. L'orientation n°4 « Accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable » (5 actions)

Cet axe traite du management de la mobilité et des actions de communication auprès des différents publics (scolaires, retraités, publics fragiles).

VU l'article L1214-36-1 du code des transports,

Considérant que le conseil communautaire, en date du 02 mars 2023, a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié,
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié,

Le conseil Municipal,
Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

EMET un avis Favorable sur le projet de Plan de mobilité simplifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Thierry KOVACS,
Président du Syndicat des Mobilités des Territoires de
l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Monsieur Philippe Guillot-Vignot
Président de la Communauté de
Communes de la Côtière à Montluel
ZAC Cap&Co
485 rue des Valets
01120 Montluel

Lyon, le 05 juillet 2023

Réf. : **2023-S-08**
OBJET : Avis / Plan de Mobilité Simplifié

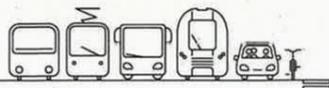
Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité pour donner un avis sur votre projet de Plan de Mobilité Simplifié, bien que le SMT-AML ne fasse pas partie des acteurs à consulter obligatoirement. Je vous remercie de cette implication étroite à l'élaboration de votre document.

Votre projet de Plan de Mobilité Simplifié est efficace dans sa rédaction. Il propose des actions stratégiques et opérationnelles pour faciliter les mobilités, qu'elles soient locales ou en lien avec l'agglomération lyonnaise et vos territoires voisins. Il met clairement à profit notre collaboration sur plusieurs sujets.

En matière de covoiturage, votre action sur les aires de stationnement s'appuie sur les préconisations du SDAC et les principes de sa charte. Nous serons à votre écoute dans notre prochaine expérimentation de suivi des usages des aires, si vous souhaitez y inclure des parkings de votre territoire, ainsi que dans le suivi des études d'opportunité des lignes de covoiturage. Concernant votre action sur le « suivi de l'étude d'APRR sur l'A42 aux portes de Lyon », vous pourrez compter sur le partenariat mis en place par le SMT : notre comité de pilotage « corridor A42/A46 Côtière de l'Ain » permettra de prendre en compte à la fois l'autoroute A42 et la RD1084 juxtaposées, avec leurs reports de trafics évoqués.

En matière d'intermodalité entre réseaux TC, le rôle du SMT est clairement précisé dans les actions de votre plan. Enfin, concernant votre action pour « accompagner le développement de l'offre TC régionale », je souhaite que les instances du SMT continuent à constituer un des lieux d'échanges sur la mise en œuvre d'un service de type RER autour de l'étoile ferroviaire lyonnaise.



79, rue Molière / tél : +33 (0)4 37 20 17 51 / contact@smtaml.fr
69003 Lyon / fax : +33 (0)4 37 22 61 47 / www.smtaml.fr

Je me félicite de la qualité de notre collaboration depuis votre adhésion au SMT-AML et des suites à venir pour vous accompagner dans la mise en œuvre de votre PDMS. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes très cordiales salutations.



Thierry KOVACS

